

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

Les données statistiques et socio-économiques de la population du quartier du Lac laissent apparaître des problématiques dominantes et récurrentes (sources INSEE, CAF...) :

- Un taux de pauvreté plus élevé à Sedan et particulièrement dans le quartier du Lac que dans le département, la région et qu'en France métropolitaine.
- Une baisse démographique sans précédent qui impacte le quartier du Lac dans le cadre de la rénovation urbaine.
- Un taux de chômage très élevé dans le quartier du Lac en raison de la densité de la population.
- Un niveau de vie médian très inférieur au niveau national. La crise réduit le niveau de vie des plus pauvres, les inégalités augmentent, une importante partie de la population est couverte par le RSA.
- Les jeunes, davantage touchés avant la crise, la subissent plus durement et ils sont plus soumis aux situations de précarité monétaire et présentent de plus grandes difficultés d'insertion qu'au niveau national.
- Les familles monoparentales et les séniors sont particulièrement affectés.

La rénovation urbaine en fin de réalisation n'a pas entraîné de modifications sociologiques majeures dans le quartier du Lac.

Quelles réponses avons-nous apportées sur ce territoire détérioré, en crise du lien social, d'émergence du processus d'exclusion, de ségrégation ?

Le centre social Le Lac a été pendant 4 ans un équipement polyvalent de proximité, il a ancré majoritairement ses activités et ses actions dans le quartier du Lac et la ville de Sedan. Quelques actions ont été mises en œuvre sur le territoire Ardenne-Métropole (Les ados animent l'agglomération, Familles en jeux...).

Le territoire d'influence a été confronté à des bouleversements architecturaux (déconstructions, chantier permanent au sein du quartier du Lac, déménagements des familles sur d'autres quartiers, retards dans les constructions neuves) dans le cadre du programme de l'ANRU.

En fonction des besoins spécifiques des habitants et avec la préoccupation à la fois de créer du lien entre les personnes et de la cohésion sur le territoire, le centre social Le Lac a proposé des services, des activités, des actions...

Il a également organisé ou participé à de très nombreux événements divers et variés de la vie sedanaise. Le partenariat a été pluriel !

Pour aider les habitants à réaliser leurs projets, le centre social Le Lac a mis également à leur disposition des moyens logistiques (locaux, matériel...) et professionnels (les compétences des personnels du centre social).

Après quatre années de fonctionnement (2015 à 2018), un bilan **de 175 pages a été** réalisé pendant des mois par les administrateurs et les salariés afin de renouveler le projet social pour les 4 prochaines années. Vous avez été invités à consulter ce document sur notre site internet ainsi que le nouveau projet (2019 à 2022).

Un questionnaire a été créé, il était destiné aux adhérents, mais aussi aux habitants. Il a eu pour objectifs :

- D'évaluer la connaissance du centre social et de ses actions,
- D'évaluer les besoins, les manques et de recueillir les propositions.

Sur les 15 fiches actions contenues dans le contrat de projet 2015-2018, 14 ont été réalisées. L'action « accueil enfant/ parent » n'a pas été mise en œuvre pour des raisons financières.

Pendant ces 31 années de fonctionnement, nous avons obtenu 9 agréments de centre social de la Caf des Ardennes. Le 10e sera le dernier de notre Directeur !
Ce travail titanesque a été suivi de l'élaboration d'un nouveau projet social.

Il a été élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant les bénévoles et les habitants-usagers. Préparé par l'instance de pilotage composée de professionnels et de bénévoles, il a été validé par le conseil d'administration.

Au travers de ces différentes activités caractérisées par la recherche d'une participation active et d'un engagement des habitants, le Centre Social Le Lac propose deux missions et 8 finalités.

Ils ont été formalisés dans le futur contrat de projet 2019 à 2022.

Sur le plan partenarial, les relations avec la Ville de Sedan ont été permanentes, mais aussi à la fois constructives. Une convention d'objectifs a été signée et évaluée chaque année.

Le Contrat de Ville a permis une collaboration active avec tous les services de la Ville et plus particulièrement dans la mise à disposition de la maison de quartier du Lac.

Les Élus de la Ville de Sedan et les Élus du Conseil d'administration du centre Le lac ont travaillé sur des dispositifs essentiels : PEDT, Contrat de Ville, CEJ...mais aussi sur l'utilisation de la nouvelle maison de quartier par le centre Le Lac.

Dans ce cadre, plus d'une centaine de réunions de concertation ont été organisées.

Conception, aménagement, déménagement, calendrier ont été les principaux thèmes abordés avec les différents Adjointes délégués, architecte, techniciens et les membres du Conseil d'Administration.

Sur le plan financier, la Ville a fait un effort considérable sur les délais de versement des subventions de fonctionnement atténuant les problèmes de trésorerie récurrents.

Cependant la stagnation et l'annonce de la baisse de la subvention de fonctionnement en 2018 ont altéré les relations.

Mais c'est surtout le cumul des retards de versements extrêmement importants concernant les dispositifs DPV et CEJ qui ont suscité l'incompréhension.

Ils sont venus s'ajouter à ceux habituels du Conseil Départemental.

Que nous doit-on ?

A l'heure d'aujourd'hui, pour les différents dispositifs, le montant s'élève à 210 049,04 €, vous avez le détail sur le tableau que nous vous avons distribué.

Le RAMMA est le premier à subir de manière collatérale ces problèmes de trésorerie. A ce jour, je vous annonce son décès.

Pour la DPV ces financements auraient dû être versés par l'Etat à la Ville de Sedan qui a elle-même sous-traité avec l'entreprise sociale « centre le lac ».

Mais pourquoi l'état lance-t-il des appels à projets s'il ne peut pas les honorer financièrement dans des délais raisonnables ?

Pourquoi l'Etat ou les Collectivités n'organisent-ils pas eux-mêmes ces actions ?

Pourquoi l'Etat sollicite des intermédiaires, je veux dire les Collectivités, je veux dire des partenaires, enfin bref des gens qui mettent les mains dans le cambouis.

Chers adhérents, votre expertise d'usage, votre créativité, vos capacités à agir, votre investissement sans limite, le rapport qualité-prix des projets, seraient-ils économiquement rentables pour la mise en œuvre des politiques publiques ?

L'Etat connaît pourtant très bien les difficultés financières du Conseil départemental et de la Ville de Sedan !

Pourquoi ne pas leur faire simplement les avances de trésorerie pour qu'à leur tour, ils fassent la même chose ?

Le « ce n'est pas moi, c'est l'autre ! » est de rigueur et il met en danger mortel le centre Le Lac.

Qu'est-ce que c'est que cette mode de faire faire le travail par les autres et de ne pas les payer !

Jusqu'à mardi les Collectivités ne voulaient ou ne pouvaient pas nous verser des subventions.

Le Maire de Sedan nous a indiqué qu'il ferait, malgré son opposition de principe, une avance sur la DPV ! Il va certainement vous donner tout à l'heure les montants.

Forcément, certains vont me dire, mais pourquoi l'Etat consacre autant de financement aux activités sociales ?

L'Etat désorganiserait et complexifierait les dispositifs pour décourager les porteurs de projet et ne plus avoir à financer l'action sociale ? Je n'y crois pas !

Où s'agit-il simplement de lourdeurs administratives assassines qui perdurent depuis des décennies ?

Mesdames, Messieurs, il n'y a plus de demandes donc il n'est plus nécessaire de dégager des financements au budget de la France. Nous allons pouvoir réduire le déficit budgétaire !

De plus, je considère qu'il y a une véritable discrimination en direction des petites associations, car n'ayant pas de trésorerie elles ne peuvent pas participer aux dispositifs. Où est le principe d'égalité de notre République ?

Malheureusement, cette question je la pose depuis des décennies à tous les Sous-préfets de passage à Sedan sans avoir aucune réponse.

Plus que jamais nous allons nous battre et résister en étant aussi force de proposition.

Nous avons d'ailleurs proposé au Député Jean-Luc WARSMANN que dans le cadre de l'accompagnement des collectivités locales et des acteurs socio-économiques des Ardennes, il sollicite le gouvernement pour la création d'un fonds départemental chargé de compenser les insuffisances des collectivités qui sont dans l'incapacité de verser les subventions de l'État, dans un délai raisonnable, aux associations qui mettent en œuvre les projets de la politique de la Ville (contrat ville, DPV).

Notre proposition permettrait de répondre au pacte stratégique Ardennes dont l'objectif est de faciliter les projets de développement sur le département. Il faut arrêter de maltraiter « les habitants acteurs » du quartier prioritaire du Lac au risque de les voir devenir des extrémistes de l'indifférence et du fatalisme.

Un beau stade, de magnifiques équipements sportifs, de superbes Maisons de la Culture, de prestigieux centres sociaux... Tellement vides si on continue dans cette direction. Les Collectivités ont beau avoir de superbes outils, si des hommes et des femmes n'y mettent pas en œuvre des projets, nous serons en présence de coquilles vides.